



MAIRIE DE PESSINES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 02 Septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi deux Septembre et à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe DELHOUME, Maire.

Nombre de membres : En exercice : 14 ; Présents : 11 ; Votants : 14 ; Quorum : 8

Date de convocation : 27 Août 2024

Présents : Mrs DELHOUME Philippe - BON Pierre - DUMAND François - GARDAIS Olivier - GOUINEAUD Frédéric - LESSEUR Thierry et Mmes de KERROS Isabelle - ERABLE Isabelle - LUCAS Annick - MESLAND Christine - RÉMY Véronique

Excusés: M. ROUX Stéphane pouvoir à Mme MESLAND Christine
Mme AUTANT Sophie pouvoir à Mme LUCAS Annick
M. MIMOL Jean-Claude pouvoir à M. GARDAIS Olivier

Absent :

Secrétaire de séance : M. GARDAIS Olivier

QUORUM : M. le Maire indique que le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

PROCÈS-VERBAL : Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance 05 Juillet 2024 à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire rappelle **l'ORDRE DU JOUR** :

1. Fixation du tarif pour la vente des lots « Champ Fleuri » délibération pour chaque lot
2. Délibération à la suite du retrait de délégation
3. Remplacement de la Commission « Fêtes et Loisirs » par la création d'une association loi 1901.
4. Présentation virement de crédit dans le cadre de la fongibilité
5. Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG 17 en matière de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance
6. Présentation devis décors de Noël (rapporteur : M. LESSEUR Thierry)
7. Informations et Questions diverses

1) Fixation du tarif pour la vente des lots « Champ Fleuri » délibération pour chaque lot

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux du lotissement « Champ Fleuri » (sauf la finition de voirie) sont terminés et qu'en conséquence, les terrains peuvent être vendus.

Il est proposé de fixer le prix de vente des parcelles, au vu du coût des travaux, du prix d'achat du terrain et du calcul de la TVA à la marge donné par le Trésorier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de fixer le prix du mètre carré à 92,00 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à vendre les terrains et à signer tous documents nécessaires à ces ventes.

La répartition par terrain sera donc la suivante :

Prix de vente du lotissement : 92 € le m² TTC					
Lot	Référence cadastrale	Surface	Prix TTC payé par l'acheteur	Marge taxable	T.V.A
1	AI n°371	569 m²	52 348,00 €	40 062,34 €	8 012,47 €
6	AI n°376	412 m²	37 904,00 €	29 008,23 €	5 801,65 €
7	AI n° 377	413 m²	37 996,00 €	29 078,64 €	5 815,73 €
8	AI n°378	374 m²	34 408,00 €	26 332,72 €	5 266,54 €
9	AI n°379	376 m²	34 592,00 €	26 473,53 €	5 294,71 €
10	AI n° 380	375 m²	34 500,00 €	26 403,75 €	5 280,63 €
11	AI n° 381	510 m²	46 920,00 €	35 908,25 €	7 181,65 €

2) Délibération à la suite du retrait de délégation

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-8 et L. 2122-20,

Vu l'arrêté n° 2020/24 du 18 Juin 2020, par lequel Monsieur le Maire a donné délégation de fonction et de signature à Madame ERABLE Isabelle, adjointe au Maire, dans les domaines suivants :

- Commission communale « Fêtes et Cérémonies »

- Commission communale « Communication-Information »

Vu l'arrêté n° 2024/38 du 27 Août 2024, rapportant la délégation de fonction et de signature à Madame ERABLE Isabelle,

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration municipale,

Considérant que lorsque Monsieur le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, il est tenu de convoquer sans délai le conseil municipal afin que celui-ci se prononce sur le maintien de l'adjoint dans ses fonctions,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du retrait de la délégation de fonction et de signature pour 2 commissions à Madame ERABLE Isabelle, adjointe au Maire et de se prononcer à bulletin secret pour décider du maintien ou non de ses fonctions en tant qu'adjointe au Maire.

Monsieur BON Pierre a fait passer l'urne pour mettre les votes. Monsieur DUMAND François recompte les bulletins puis commence le dépouillement.

6 Oui 8 Non 0 Nul 0 Ne prend pas part au vote

Au vu des résultats, le conseil :

- PREND ACTE du retrait de la délégation de fonction et de signature à Madame ERABLE Isabelle, adjointe au Maire ;
- DÉCIDE de faire cesser les fonctions de Madame ERABLE Isabelle en tant qu'adjointe au Maire.

Madame ERABLE Isabelle reste conseillère.

Le tableau du Conseil devra être mis à jour.

3) Remplacement de la Commission « Fêtes et Loisirs » par la création d'une association loi 1901.

Suite à la décision du retrait de délégation, il est proposé la création d'une association loi 1901 afin de reprendre les festivités communales.

Cette association pourrait s'appeler « L'Amicale Pessinoise » à statuer par le futur bureau.

Trois personnes se sont proposées pour les postes de Président, Trésorier et Secrétaire.

- M. DESLANDES Loïc Président,
- Mme DELHOUME Pascale Trésorière,
- Mme CAILLAUD Virginie Secrétaire

Dans cette association, les membres du Conseil Municipal voulant y adhérer, la Commune leur paiera la cotisation.

Dans le cadre de cette création, si le Conseil Municipal veut bien le valider, nous proposerons aux membres volontaires du comité des fêtes hors conseil que pour la 1^{ère} année la Mairie paiera leur cotisation.

Cette association sera créée d'ici la fin de l'année afin d'être opérationnelle au 01 Janvier 2025.

Une réunion va être faite avec les membres du Conseil Municipal et les bénévoles des Fêtes et Loisirs pour expliquer ce changement d'organisation et leur proposer d'intégrer cette nouvelle association.

4) Présentation virement de crédit dans le cadre de la fongibilité

Monsieur le Maire rend compte de sa décision prise par délégation.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
605 (011) : Achats de matériel,équipements et	-200,00		
627 (011) : Services bancaires et assimilés	200,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

5) Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG 17 en matière de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du conseil que par délibération du 12/02/2024, le conseil avait donné mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives du département et lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
14 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention

DÉCIDE

- D'approuver l'accord collectif local du 11 mars 2024 ;
- D'adhérer à la convention de participation prévoyance et à son contrat collectif d'assurance proposés par le CDG17 à effet du 1er janvier 2025 ;
- De verser une participation employeur pour le financement des garanties du panier obligatoire de 50% du coût de ces garanties à compter de l'adhésion ;
- D'inscrire au budget les crédits annuels nécessaires au financement de la garantie prévoyance ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution et notamment la convention de pilotage du CDG17.

6) Présentation devis décors de Noël (rapporteur : M. LESSEUR Thierry)

Monsieur LESSEUR Thierry a reçu la société Blachère pour contractualiser la décoration de Noël pour la Commune. Elle a proposé un devis pour un contrat sur 4 ans (3 042 € TTC / an) avec la pose et la dépose du matériel intégrées.

Le devis est valable 1 mois, il faudra revenir vers eux pour le montage 1 mois avant.

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité. A finaliser rapidement avec la société.

7) Informations et Questions diverses

a) Madame MESLAND Christine fait passer le mot de remerciements de la part de famille DELHOUME pour la gerbe offerte par les élus et les agents communaux.

Monsieur le Maire lit les différentes informations et invitations reçues.

b) La Mairie a reçu un refus de l'ANS et du Département pour les subventions du projet City Stade. Le projet est abandonné.

c) L'assemblée Générale du Yoga est prévue le jeudi 05 Septembre 2024 à 20h00, Madame MESLAND Christine s'y rendra.

d) Monsieur DRAPON Bruno, Maire de Saintes, invite le Conseil à un vernissage de l'exposition de Benoît Blanchard «Ciel alluviaux » le mardi 10 Septembre 2024 à 15h00 au Musée Dupuy-Mestreau.

e) L'Outil en Main de Saintes fait son Assemblée Générale le mercredi 11 septembre 2024 à 18h00 à la Salle des Fêtes de Chaniers.

f) Le Kube fait ses portes ouvertes du 07 au 21 septembre 2024 de 13h00 à 19h00.

g) Festival « Les Bourdonnantes » du 26 au 29 Septembre 2024 à Saintes.

h) Invitation de la MNT « rencontres territoriales 2024 » le jeudi 19 septembre 2024 à partir de 9h30 dans la grande salle du Château de Vounant à Vivonne.

i) Ateliers numériques APF France Handicap le lundi 16 septembre 2024 de 14h00 à 16h00 à la Rochelle.

j) La CAUE propose un voyage d'études « sur la transformation des cours d'école » à Bordeaux et Libourne le 02 Octobre 2024.

k) Terre Habitat 17 le 04 Octobre 2024 de 9h00 à 17h00 à Ecoyeux. Journée d'information et d'échanges sur « co-construction élus-citoyens : Comment faire ?

l) - Le rapport d'activité de Saint Fiacre,
- Le rapport d'activité de l'Eau 17,
- Le rapport d'activité du Département,
sont consultables en Mairie.

m) Le service instructeur de la SGRA urbanisme nous a prévenu que notre Déclaration Préalable a été refusée car il aurait fallu faire un Permis Construire. Monsieur le Maire doit se rapprocher de l'architecte.

n) Vendredi 06 Septembre 2024, l'architecte doit venir pour les métrés de la maison Bourdin.

o) Nous n'avons toujours pas le plan d'aménagement pour la « Rue de Saintonge », Monsieur LESSEUR Thierry appellera Monsieur LUQUÉ.

p) Madame LUCAS Annick évoque la journée nationale de l'heure civique de ~~l'heure civique~~ le samedi 19 Octobre 2024. La Commune y participera en organisant à nouveau un ramassage des ordures.

q) Madame RÉMY Véronique et Monsieur DUMAND François nous rappellent que la soirée jeux sera le 12 Octobre 2024 au foyer.

Pour ces deux événements, des flyers seront distribués.

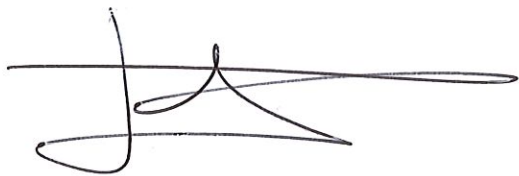
r) Monsieur GOUINEAUD Frédéric nous informe que l'ADMR organise le 05 Octobre 2024 de 9h00 à 12h00 sa marche « Octobre rose » (5 euros la participation). Rendez-vous à la Fédération de l'ADMR.

s) Madame MESLAND Christine refait un point sur les sacs jaunes ⚠ il faut être de plus en plus vigilant car beaucoup de choses ne sont pas à mettre dedans. Les sacs jaunes doivent être sortis le mardi soir à partir de 19h00. Un article sera mis dans le journal pour faire un rappel à la population.

La séance est levée à 20h50.

Le secrétaire de séance,

Olivier GARDAIS



Le Maire,



Philippe DELHOUME

